Contrat de vente



☐ D'un chaton de compagnie — Chatterie des Britishs Du Duc Rond-Rond					
□ D'un chaton de reproduction – Chatterie des Britishs du Duc Rond-Rond					
□ Destination / usage du chaton (au sens de la loi du 1 ^{er} septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation) :					
□ Défaut éventuel du chaton (au sens de la loi du 1 ^{er} septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation) :					
Ven	deur			Acheteur	
Chatterie des Britishs du Duc Rond-Rond Mr VANDEVYVERE TOMY N° entreprise : 0646.736.909 – TVA « Régime particulier de franchise des petites entreprises » Agréation HK 2221-6492			Nom:		
Mr VANDEVYVERE vend à l'acheteur le chat décrit ci-dessus:					
Chaton - Description	□ Mâle □ Femelle	☐ British Shorthair☐ Scottish Straight		Couleur: □ Bleu □ Lilac □ Colorpoint:	
Nom d'élevage	des Britishs du Duc Rond-Rond				
Puce électronique	Puce n°				
Date de naissance					

Les Britishs du Duc Rond-Rond, Landen, N° entreprise : 0646.736.909 – TVA « Régime particulier de franchise des petites entreprises »

□ GICH Darwi Nonpareil□ CH Poker King CherryLand□ Autre :

□ WCH Kyra des Jardins d'Atalaïde

Père

Mère

	☐ CH Moly des Britishs Du Duc Rond-Rond		
	□ WCH Nala des Britishs Du Duc Rond-Rond		
	□ WCH Duchesse Von Walder		
	□ GICH Willow Elsharoo		
	☐ Orkia Britishs Du Duc Rond-Rond		
	□ Dinah Von walder		
	□ Argentina Von Smilla Nova		
Pédigrée	A son pédigrée		
	Rem : les chatons de Nala et Orkia ont un pedigrée expérimental.		

Documents remis

Lors de la livraison du chaton, il est remis à l'acheteur :

Le passeport nominatif de l'animal avec mention de ses vaccins décrits en	
détails ci-dessous	
Le certificat d'enregistrement sur Catid	
Le pedigree original (Aristo cat club)	
Une copie des tests des parents (Fiv, Felv, PKD, HCM)	
Un certificat de bonne santé établi par notre vétérinaire (contrôle des yeux,	
oreilles, dents, cœur, appareil respiratoire, appareil digestif, appareil génital	
et urinaire, appareil locomoteur, peau/pelage, poids et date de stérilisation)	
Un exemplaire du présent contrat de vente	
Un certificat de garantie conformément à l'annexe XI de l'Arrêté royal du 27	
avril 2007 portant les conditions d'agrément des établissements pour	
animaux et les conditions de commercialisation des animaux sont	
d'application en ce qui concerne la commercialisation des animaux	
Un document de conseils pour l'accueil du chaton	
Un kit chaton Royal Canin contenant des croquettes, bon de réduction, etc.	

Paiement

Prix du chaton	EUR TTC – 0% de TVA « Régime particulier de
	franchise des petites entreprises » (article 56 bis du Code de
	la TVA)
Montant versé pour la réservation	EUR
Montant restant à payer	EUR
Moyen de paiement	☐ Espèces (un reçu est remis à l'acheteur en guise de preuve)☐ Virement bancaire sur le compte IBAN BE85 3770 7215
	5206

En cas de virement bancaire, le chaton ne quittera la chatterie que si le paiement est parvenu sur le compte de la chatterie avant le jour du départ.

Clause de réserve de propriété

La vente n'est parfaite qu'après l'encaissement du montant total du chaton. Le chats reste la
propriété du vendeur jusqu'à cet encaissement intégral du prix convenu. L'acquéreur en assure, en
tant que détenteur, à ses frais, la garde, les risques et les soins.

Date de livraison

Date de livraison du chaton :

Chat de compagnie Vs chat de reproduction

□ Ce chat est destiné à la compagnie. L'animal est donc stérilisé/castré conformément aux obligations en la matière prescrites par l'Arrêté Royal du 3 août 2012 relatif au plan pluriannuel de stérilisation des chats domestiques. L'acheteur est libre de présenter son animal en exposition, le vendeur ne pouvant toutefois pas assurer ni garantir les résultats de l'animal, qui sont liés à l'évolution du chat.

□ Ce chat est destiné à la reproduction. L'animal n'est donc pas stérilisé/castré. Conformément aux obligations en la matière prescrites par l'Arrêté Royal du 3 août 2012 relatif au plan pluriannuel de stérilisation des chats domestiques, l'acheteur, s'il est belge, communique son numéro d'agrément et transmet au vendeur une copie de celui-ci. Les éventuelles conditions particulières pour la reproduction sont reprises dans une annexe au présent contrat.

Santé du chaton

A. Santé des parents

Les parents sont testés :
□ PKD
□ НСМ
□ Fiv, Felv
□ Eventuellement (autre) :

Le vendeur attire l'attention de l'acheteur sur le fait que le diagnostic de HCM (myocardiopathie hypertrophique) chez le British shorthair/scottish straight ne peut être établi que par un examen écho cardiographique réalisé par un vétérinaire spécialisé en cardiologie. Aucun test génétique n'est à ce jour disponible pour le British shorthair/scottish straight. En conséquence, tous nos chats sont dépistés par échographie cardiaque tous les ans, dès l'âge d'un an mais nous ne pouvons pas assurer à 100% que le chaton ne développera pas la maladie.

B. <u>Vermifuge</u>

Les Britishs du Duc Rond-Rond, Landen, N° entreprise : 0646.736.909 – TVA « Régime particulier de franchise des petites entreprises »

O. Martin			
C. <u>Vaccins</u>			
Le chaton a été vacciné aux dates suivantes :			
□ primo-vaccination :			
□ 1 ^{er} rappel :			
□ 2 ^{ème} rappel (si départ vers un pays étranger, nous le faisons, si pas, nous vous conseillons de le faire) :			
contre			
□ Typhus			
□ Coryza			
□ Leucose			
Le cas échant (sur demande et aux frais de l'acheteur			
(prix coutant (sur présentation de la facture vétérinaire))			
□ Chla	□ Chlamydiose		
□ Rage			
Signatures			
Fait en double exemplaires à Landen, chacune des parties recevant un exemplaire			
Le vendeur : VANDEVYVERE TOMY	L'acheteur :		

Votre chaton a été vermifugé toutes les deux semaines depuis sa naissance. Il est conseillé de le

vermifuger tous les mois de 3 à 6 mois, puis de 2 à 4 fois par an ensuite.